TERMES ET CONDITIONS

Propriété intellectuelle et droits d'images

En s'inscrivant, les athlètes autorisent la fondation Sur la pointe des pieds à prendre des photos dans le cadre de l'événement. L'athlète accepte que la fondation Sur la pointe des pieds utilise ces photos avec ou sans le nom de l'athlète et à des fins licites, y compris, par exemple, des activités telles que la publicité l'illustration et du contenu Web.

Acceptation des risques et déclaration de responsabilité

Avec l'inscription volontaire et la participation aux Courses CRYO, LES ATHLÈTES acceptent les règlements et les éventuelles modifications.

L'ATHLÈTE reconnait que la course hivernale comporte des dangers inhérents, incluant, mais ne se limitant pas à ; blessures majeures ou mineures ; hypothermie ; conditions ou blessures pouvant mener à la mort. L'ATHLÈTE accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout DOMMAGE CORPOREL OU MATÉRIEL résultant des dits risques et dangers inhérents.

L'ATHLÈTE assume, de plus, l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect du présent règlement et libère et exonère la fondation Sur la pointe des pieds, son conseil d'administration ainsi que tous ses sous-traitants et bénévoles pour tout dommage relié à de tels manquements.

L'ATHLÈTE déclare :

- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit d'être et préparé du mieux possible pour cette épreuve
- Avoir l'expérience nécessaire pour prendre part à l'épreuve
- Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle lui permettant notamment de savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles, de s'orienter et de savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une telle épreuve.

Modifications du parcours, des temps de passage maximum ou annulation

En cas de force majeure, la fondation Sur la pointe des pieds se réserve le droit de changer le parcours pour éviter de mettre en péril les athlètes. Des changements peuvent survenir en tout moment, même après le départ de l'épreuve. La fondation Sur la pointe des pieds se réserve aussi le droit de suspendre ou d'annuler l'épreuve si les conditions météo peuvent mettre en danger les athlètes, les bénévoles et les secouristes.

Avant le départ des épreuves

Jusqu'à la veille de l'événement, en cas de force majeure (conditions météorologiques empêchant la pratique de l'épreuve ou impossibilité de tenir un événement dû aux restrictions sanitaires) forçant l'organisation des Courses CRYO à annuler l'événement, 50% des frais d'inscription pourront être remboursés sur demande dans un délai maximal de 30 jours suivant la date initiale de l'épreuve. Aucun remboursement de frais d'inscription ne sera autorisé en cas de modification de parcours ou d'annulation le jour même de l'épreuve. Dans tous les cas de figure, les dons amassés au nom de la fondation Sur la pointe des pieds ne seront pas remboursés.

Pendant les épreuves

En cas de conditions météorologiques entrainant des risques pour les participants, l'organisation des Courses CRYO peut arrêter ou modifier le parcours de la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Vagues de départ

Compte tenu des conditions météorologiques et de la piste, la fondation Sur la pointe des pieds peut décider à tout moment de créer plus d'une vague de départ, et ce, sans préavis.

Politiques de modification ou annulation des inscriptions

a) Politique de transfert des inscriptions d'une personne à une autre :

Aucun transfert n'est possible entre les personnes.

b) Politique de changement d'épreuve

Les changements d'épreuves sont permis, sans frais, jusqu'au 20 janvier 2027 Toute demande de changement d'épreuve doit être effectuée par courriel à cryo@pointedespieds.com. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un changement d'épreuve de moindre coût. À l'inverse, des frais supplémentaires seront imposés pour un changement vers une épreuve dont le coût d'inscription est supérieur

c) Politique d'annulation d'une inscription

Les annulations avec remboursement partiel sont permises jusqu'au 23 janvier 2026. Toute demande d'annulation doit être faite à cryo@pointedespieds.com. Il est impossible de reporter une inscription à une année subséquente. Pour toute demande de remboursement reçue avant le 20 janvier 2027, 50% des frais d'inscription seront remboursés. En cas de blessure, la même politique de remboursement s'applique jusqu'au 20 janvier 2027. Après le 20 janvier 2027, une annulation d'inscription peut être effectuée, mais aucun remboursement d'inscription ne sera effectué. Les dons amassés au nom de la fondation Sur la pointe des pieds ne seront pas remboursés.